

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

**BUREAU DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES « LOIRE SEMENE »**

REUNION DU 21/01/2025

DECISION N° 20250121_B_004

Étaient présents : Frédéric GIRODET, Claude VIAL,
Roland RIVET, Daniel DURIEUX, Yves BOMPUIS,
Christine BONNEFOY, Martine GINET

Était excusé : Emmanuel SALGADO

Étaient excusés représentés : Patrick Bruno MARCON :
Pouvoir à Roland RIVET, Nathalie JOLIVET : Pouvoir à
Claude VIAL

VU le Code Général des Collectivités territoriales, article L 5211-10
alinéas 3 et 4,

VU la délibération n° 20240924_D_087 du Conseil Communautaire du
24 septembre 2024 portant sur les délégations du Conseil
Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Famille, Enfance, Jeunesse et Prévention de la Délinquance :
Objet : Convention relative à la prestation de restauration en faveur de l'accueil de
loisirs L'Ilojeux d'Aurec sur Loire à passer avec la SPL Loire Semène Loisirs

Le Bureau,

N° 20250121_B_004

Après avoir pris connaissance du rapport de Monsieur le Président et conformément
à la délégation qui lui a été consentie par le Conseil Communautaire en la matière,

- Approuve la convention de prestation de service à passer avec la SPL
Loire Semène Loisirs pour la fourniture de repas de l'accueil de loisirs
L'Ilojeux d'Aurec sur Loire pour une durée de 2 ans soit du 1^{er} janvier
2025 au 31 décembre 2026 inclus :
 - Au tarif : Prix unitaire du repas (hors période de juillet et août) :
7,02 € TTC
 - Au tarif : Prix unitaire du repas pour les vacances scolaires de juillet
et août) : 5,66 € TTC.

- Autorise Monsieur le Président à signer ladite convention.

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

Fait à La Séauve-sur-Semène, le 21 janvier 2025

Le Président

Frédéric GIRODET



AR Prefecture

043-244301131-20250121-20250121_B_004-AU
Reçu le 06/02/2025